

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérogène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Réception et entreposage des sources (scintigraphie, PET Scan)	Rayonnements ionisants (tous types)	Certaine	Exposition lors de la manipulation des colis (pouvant être plus importante en cas de bris accidentels de flacons).
Contrôle qualité et préparation des solutions de radionucléides (scintigraphie, PET Scan)	Rayonnements ionisants (tous types)	Certaine	
Administration des radionucléides (scintigraphie, PET Scan)	Rayonnements ionisants (tous types)	Certaine	Exposition lors de l'administration des radionucléides par voie intraveineuse ou par ventilation.
	Virus (classement CIRC)	Possible	Risque d'exposition au sang lors de l'injection intraveineuse de radionucléides. Voir note (4) en bas de page.
Administration des produits de contraste	Virus (classement CIRC)	Possible	Risque d'exposition au sang lors de l'injection intraveineuse de produits de contraste. Voir note (4) en bas de page.
Prise de clichés (radiographie, scanner ou tomodensitométrie, scintigraphie, PET Scan)	Rayonnement X	Certaine	Exposition en cas de radiologie interventionnelle ou lors d'une immobilisation manuelle du patient par le technicien.
	Rayonnements ionisants (tous types)	Possible	Exposition via le patient lors d'une scintigraphie ou d'un PET Scan.
Développement des clichés	<i>Hydroquinone</i>	Possible	Exposition lors du développement des plaques argentiques de radiographie (ne concerne pas les clichés numériques).
Gestion des déchets et excréta	Virus (classement CIRC)	Possible	Risque d'exposition au sang lors de l'élimination des déchets de consommables (seringues, aiguilles...). Voir note (4) en bas de page.

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

	Rayonnements ionisants (tous types)	Certaine	Exposition lors du stockage et de l'élimination des excréta contenant des radionucléides.
Entretien médical et consigne de sortie au patient (scintigraphie, PET Scan)	Rayonnements ionisants (tous types)	Certaine	Radioactivité résiduelle temporaire du patient après l'examen.
Secrétariat médical (scintigraphie, PET Scan)	Rayonnements ionisants (tous types)	Possible	Exposition du personnel de secrétariat lors des formalités de sortie (administratives, encaissement...) du patient.
Étalonnage, maintenance et entretien des équipements	Rayonnement X	Possible	Exposition si la mise en route de l'appareil est nécessaire lors de sa maintenance ou de son entretien.
	Rayonnements ionisants (tous types)	Certaine	Exposition lors de la manipulation de la source étalon.

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérogènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

(4) Les expositions accidentelles au sang lors des activités d'imagerie médicale peuvent donner lieu à une exposition à des virus, susceptibles de transmettre des infections, présents dans le sang. Certains agents infectieux sont classés cancérogènes par le CIRC. Il s'agit notamment des virus des hépatites B et C, des virus de la leucémie à cellule T (type I et II) ou du VIH. En effet, certaines infections, quand elles deviennent chroniques, peuvent évoluer vers un cancer. Par exemple, les infections chroniques par les virus des hépatites B et C évoluent parfois vers un cancer du foie.

La prévention des risques de transmission de ces agents biologiques classés cancérogènes doit être gérée comme la prévention des risques infectieux.

Pour en savoir plus

Dossier web du site INRS « Agents chimiques CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Dossier web du site INRS « Cancers professionnels »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Page web du site INRS « Cancers professionnels. Classifications existantes »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/classifications-existantes.html>

Page web du site INRS « Prévention des risques liés aux agents CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/prevention-risques-cmr.html>

Outils INRS « Radioprotection : secteur médical » (parus dans la revue Références en santé au travail)

<http://www.rst-sante-travail.fr/rst/outils-reperes/radioprotection.html>

Fiche INRS « Technétium-99m. Radioprotection : radionucléides » (ED 4301)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204301>

Fiche INRS « Iode-123. Radioprotection : radionucléides » (ED 4304)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204304>

Fiche INRS « Thallium-201. Radioprotection : radionucléides » (ED 4312)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204312>

Fiche INRS « Iode-123. Radioprotection : radionucléides » (ED 4304)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204304>

Fiche INRS « Iode-131. Radioprotection : radionucléides » (ED 4300)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204300>

Fiche INRS « Chrome-51. Radioprotection : radionucléides » (ED 4313)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204313>

Fiche INRS « Indium-111. Radioprotection : radionucléides » (ED 4315)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204315>

Fiches INRS « Gallium-67. Radioprotection : radionucléides » (ED 4314)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204314>

Fiche INRS « Fluor-18. Radioprotection : radionucléides » (ED 4311)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204311>

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.



Fiche d'aide
au repérage
FAR 54

Imagerie médicale (radiographie, scanner, scintigraphie, Pet Scan)

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée.
Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Fiche INRS « Médecine nucléaire hors TEP. Diagnostic in vivo hors TEP. Radioprotection : secteur medical » (FR 5)
<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FR%205>
Dossier médicoteknique INRS « Médecine et rayonnements ionisants. Fiches d'aide à l'analyse des risques en médecine du travail » (TC 106)
<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TC%20106>
Dossier de la revue Travail & Sécurité de l'INRS « Déchets hospitaliers radioactifs : Rayonnements sous contrôle » (n° 664 de juillet-août 2006)
<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TS664page20>

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 54 • Mise à jour décembre 2014

Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.



Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr